

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 13294**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Peintre finisseur

Nouvel intitulé : Peintre en finitions

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
ARTEMISIA formation	Directeur ARTEMISIA

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

233s Exécution des travaux de finition : plâtrerie, peinture, carrelage, sols plastiques..

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le peintre finisseur doit réaliser seul ou en équipe des applications de peinture et d'enduits ainsi que de la pose de toiles, tissus, papiers et revêtements souples sur murs, plafonds, boiseries et sols. En amont, il évalue l'état du support à enduire ou peindre, avant de préconiser les diverses applications possibles à réaliser, dans un souci de bonne tenue des enduits, peintures ou revêtements appliqués sur le support en termes de durée, de respect de l'environnement immédiat et d'esthétique.

Le peintre finisseur est capable de :

- assurer la gestion des matériaux et matériels du chantier et sa mise en sécurité,
- prendre les mesures de la surface à traiter,
- établir un devis dans les normes,
- préparer les fonds de façon à obtenir un mur sain, plan, lisse et blanc,
- appliquer la peinture adaptée au support et de façon appropriée pour une tenue sur le long terme (plafonds et murs, bois, PVC, métaux)
- rechercher une teinte,
- réaliser un enduit décoratif et appliquer une patine,
- poser un revêtement mural: papier peint, toile de verre et vinyle,
- poser un revêtement de sols : rouleaux ou carreaux en textile, liège sur sols ou escaliers

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le titulaire de cette certification exerce ses activités dans le second-œuvre du bâtiment

Peintre en bâtiment, peintre d'intérieur, peintre finisseur

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1606 : Peinture en bâtiment

Réglementation d'activités :

Les activités de peinture doivent être exercées ou placées sous le contrôle effectif et permanent d'une personne titulaire d'un diplôme ou d'un titre de niveau V ou supérieur (à défaut, d'une personne pouvant témoigner de trois années d'exercice dans la profession)

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification est basée sur les principes des unités capitalisables. Le titre de peintre finisseur est composé de trois composantes :

UC1 : Application enduits et peintures sur murs et plafonds

UC2 : Réalisation de peintures et enduits à effets

UC3 : Application de revêtements murs et sols

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Président(e) du jury : Cadre, gérant, chef d'équipe, artisan, représentant de groupements professionnels. Un peintre finisseur salarié ou indépendant Un représentant d'Artémisia (directrice, responsable formation ou responsable pédagogique). Ce dernier ne délibère pas.

En contrat de professionnalisation	X	Président(e) du jury : Cadre, gérant, chef d'équipe, artisan, représentant de groupements professionnels. Un peintre finisseur salarié ou indépendant Un représentant d'Artémisia (directrice, responsable formation ou responsable pédagogique). Ce dernier ne délibère pas.
Par candidature individuelle	X	Président(e) du jury : Cadre, gérant, chef d'équipe, artisan, représentant de groupements professionnels. Un peintre finisseur salarié ou indépendant Un représentant d'Artémisia (directrice, responsable formation ou responsable pédagogique). Ce dernier ne délibère pas.
Par expérience dispositif VAE prévu en 2011	X	Président(e) du jury : Cadre, gérant, chef d'équipe, artisan, représentant de groupements professionnels. Un peintre finisseur salarié ou indépendant Un représentant d'Artémisia (directrice, responsable formation ou responsable pédagogique). Ce dernier ne délibère pas.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17 novembre 2011 publié au Journal Officiel du 25 novembre 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau V, sous l'intitulé "Peintre finisseur" avec effet au 13 octobre 2009, jusqu'au 25 novembre 2014.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 22 décembre 2014 publié au Journal Officiel du 31 décembre 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour un an, au niveau V, sous l'intitulé "Peintre finisseur" avec effet au 25 novembre 2014, jusqu'au 31 décembre 2015.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

ARTEMISIA formation : Île-de-France - Paris (75) []

centre de formation ARTEMISIA 9bis rue Bellot 75019 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification suivante : [Peintre en finitions](#)